



Bulletin Municipal

2^e SEMESTRE 2024

P.5

Merci Ghislaine !

P.15

La Pie'Zeria : une nouvelle
pizzeria ouvre à Paule

P.18

Commémoration de La Pie



EDITO

Le mot du Maire

Chères Pauloises, Chers Paulois,

Cela fait déjà un an que j'ai été élue Maire de Paule et je vous avoue que cette année passée a été très enrichissante, mais gérer une commune au quotidien est très prenant.

Le deuxième trimestre 2024 a été marqué par la dissolution de l'assemblée nationale qui a entraîné des élections législatives, lesquelles n'ont donné aucune majorité, avec les conséquences que nous venons de connaître, à savoir la censure du gouvernement et la démission du premier ministre.

Cela fait soixante ans que la France n'a pas connu une telle situation et je souhaite que nos instances politiques privilégient les intérêts de notre pays avant les leurs.

Le déficit record de la France inquiète les français, mais aussi les collectivités car il leur est difficile de se projeter au niveau budgétaire sans connaissance des dotations qui leur seront allouées.

La haine et la violence sont toujours d'actualité et nous pouvons le constater au travers des faits relatés par les médias. Les multiples remises en cause de nos instances démocratiques, de nos institutions et de l'action des forces de l'ordre traduisent le mal être de notre République.

J'exprime ma profonde gratitude à mon équipe d'élus pour leur investissement, leur dévouement et leur engagement à mes côtés.

Je tiens à remercier tous les agents communaux pour leur investissement, leur disponibilité et leur implication au quotidien. L'installation au poste de secrétaire de mairie de Maëlle LE ROUX s'est très bien passée et elle a déjà été adoptée par les paulois.

Le tissu associatif joue un rôle prépondérant dans la vie de la commune. À noter, la création d'une nouvelle association « Coup de patte du Kreizh Breizh » qui a pour but de sauver les animaux domestiques abandonnés ou maltraités. Coralie et Jérôme recherchent d'ailleurs des bénévoles et des familles d'accueil pour adopter les animaux soignés.

Le changement de nom de l'association « Les deux chapelles » qui devient « Paule et son patrimoine » vient de la volonté des membres de toucher un plus large public, la connotation religieuse passant au second plan.

Les diverses associations s'attachent à proposer des activités festives et innovantes : théâtre, soirées dansantes, vide grenier, repas..

En participant à ces manifestations diverses et variées vous faites vivre notre commune et encouragez vos associations.

Je remercie chaleureusement tous les bénévoles qui donnent de leur temps sans compter de même que tous ceux qui proposent des ateliers tout au long de l'année (danse country, informatique, calligraphie, photo, gym énergétique, cours de théâtre...) et les bénévoles de la médiathèque.

N'hésitez pas à rejoindre notre tissu associatif toujours en quête de bras et d'idées novatrices.

Je tiens à remercier les membres du CCAS pour leur implication auprès de nos aînés.

Après l'ouverture des commerces au bourg, nous nous réjouissons de la reprise du restaurant et de l'ouverture depuis le mois de septembre à la Pie de la « Pie'Zéria » par Emilie et Anne-Françoise Le Guennec. Ces ouvertures prouvent l'attractivité et le dynamisme de la commune de Paule.

De même, la naissance de 10 bébés en 2024 démontre l'attrait des jeunes couples pour la commune.

Les élus s'associent à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles une belle année 2025. Qu'elle vous apporte le meilleur, qu'elle soit riche en belles surprises et épargne votre santé.

**Bonne et heureuse année 2025.
Bloavezh Mad.**

Bien à vous.

*Christel Guillerm,
Maire*


Remplir en ligne questionnaire-2024.paule.bzh OU **Déposer le papier en mairie** 1 Place de l'Église, 22340 Paule

Votre avis est important !

L'équipe municipale ayant repris la main sur la mise en forme du bulletin municipal et la mise à jour du site web, nous souhaitons le rendre le plus possible à vos envies et besoins. Nous vous invitons donc à répondre à ce questionnaire anonyme, en déposant ce papier rempli dans la boîte aux lettres de la mairie ou en le remplissant en ligne à l'adresse : questionnaire-2024.paule.bzh.

Tous les champs sont optionnels, vous pouvez répondre à toutes ou seulement une partie des questions.

Préférez-vous la périodicité

Annuelle (1 bulletin en hiver)
 Semestrielle (2 bulletins / an)

Y a-t-il des informations ou types d'informations que vous souhaitez voir apparaître ou être plus développés dans le bulletin ?

Avez-vous des difficultés à lire certains éléments dans ce bulletin ? (ex : texte trop petit, couleur peu lisible...)

Y a-t-il des éléments de ce bulletin que vous avez appréciés / que vous aimeriez retrouver dans les prochaines éditions ?

Avez-vous déjà précédemment consulté le site web de la commune ?

Oui
 Non

Si oui : Quel type d'informations recherchez-vous ?
(ex : horaires de la mairie, informations d'urbanisme, informations sur l'école...)

Y a-t-il des informations que vous souhaitez voir apparaître sur le site web ?

Si vous avez consulté le nouveau site à l'adresse paule.bzh : Avez-vous des difficultés à accéder à certains éléments ? (ex : texte trop petit, bugs...)

Merci pour votre participation !

Merci à ceux d'entre-vous qui ont pris le temps de répondre au questionnaire diffusé dans le précédent bulletin (malgré quelques difficultés d'accès pour certains à la version en ligne).

Vous avez unanimement préféré la périodicité semestrielle et n'avez pas rapporté de difficultés de lecture sur ce nouveau format.

Nous avons pris note de vos envies pour les prochaines éditions et tâcherons de les intégrer autant que possible (Liste des associations, évènements, patrimoine, vie locale et associative, activités et services sur la commune, nuisances sonores, actions de protection environnementale...)

Vos inquiétudes concernant l'avenir des commerces locaux ont été entendues, de même que votre enthousiasme en faveur de la vie locale.



Horaires de la mairie

- **Lundi, mardi et jeudi :**
8h à 12h et 13h30 à 17h30
- **Mercredi :** 8h à 12h
- **Vendredi :** 8h à 12h et 13h30 à 17h

 02 96 29 64 09

 mairie@paule.bzh

 paule.bzh

Permanence du Maire et des Adjoints sur rendez-vous



Participez au prochain bulletin !

Vous souhaitez publier un article ou une brève dans le prochain bulletin ?

envoyez-le avant le 25 mai 2025 à mairie@paule.bzh.

Les publicités ne sont pas acceptées.

Crédits

Rédaction, composition et relecture : Anne-Françoise Le Guennec, Christel Guillerm, Gaétane Roslagadec, Guillaume Pennec, Jean-Pierre Sparfel, Maëlle Le Roux, Pascal Delangue, Rachel Pellin, Thibaud Colliou

Mise en Page : Rachel Pellin

Impression : Imprimerie Guivarch (Plérin, 22) sur papier Couché moderne demi-mat 135 g/m2 PEFC



Retrouvez ce bulletin sur le site de la mairie
paule.bzh/bulletins-municipaux

SOMMAIRE

2 Le mot
du Maire

6 Travaux &
investissements

11 Budget, subventions
& tarifs

14 Économie
locale

16 Vie associative
& culturelle

20 Vie locale

22 Divers



Breizh Market

Epicerie multi-services

🕒 **7h30-12h30**
du lundi au samedi

☎ **09 55 85 14 68**



El Dorado

Bar

🕒 **7h-13h | 17h-minuit**
du lundi au vendredi
11h-minuit le dimanche



Médiathèque

🕒 **10h30-12h | 13h30-17h30**
le mercredi
10h30-12h le samedi

✉ mediatechpaule@gmail.com



La Pie'Zeria

Restaurant pizzeria
10 Lieu-dit la Pie

🕒 **12h-14h** mardi au vendredi | **19h-21h** le jeudi
19h-21h30 du vendredi au dimanche

☎ **09 82 20 69 09**



Crocro Bon

Food Truck
Burger frites & tacos

🕒 Tous les vendredis de 19h à 21h30, place de l'Église

☎ **06 35 43 28 72**

🌐 www.crocrobon.fr



Merci Ghislaine !

Je vous avoue que résumer les 36 années de carrière de Ghislaine en une page s'avère une tâche bien compliquée tellement il y aurait de choses à dire.

Ghislaine a commencé sa carrière comme adjoint administratif le 15/07/1982.

Elle a été recrutée par Mme Yvonne COUGARD maire de Paule le 01/04/1988 en remplacement de Mme Marie Annick FRAVAL.

En mars 2001 elle sera secrétaire de mairie avec M Patrick LIJEOUR jusqu'en 2020, avec qui elle a tissé des liens. 19 années de travail en commun ce n'est pas rien ! Elle a enchaîné avec Mme Martine BOU ANICH jusqu'en septembre 2023 puis avec moi même depuis le 20 novembre 2023.

C'est un honneur pour moi d'évoquer la carrière remarquable de Ghislaine et je déplore le peu de temps passé avec elle depuis le début de mon mandat, mais qui a été très riche en enseignements.

Ghislaine a connu de nombreux changements au cours de sa carrière notamment concernant la comptabilité, la dématérialisation des actes en 2024 ; même quelques mois avant son départ en retraite, elle n'aura pas été épargnée. Mais elle a toujours su y faire face, grâce à sa grande faculté d'adaptation et sa facilité d'assimilation.

Ghislaine possède des compétences dans de nombreux domaines qu'elle n'hésitait pas à partager avec ses collègues de mairies des alentours et avec lesquelles elle a tissé des liens très forts.

Elle a toujours exercé sa fonction avec professionnalisme et impartialité, que ce soit avec les habitants ou le personnel communal.

Très matinale, toujours ponctuelle, elle est dotée d'une excellente organisation, une grande rigueur et un sens aigu du service public.

Elle a réglé diverses situations, parfois compliquées pour de nombreux habitants. Une secrétaire de mairie exerçant dans une petite

commune doit être en mesure de connaître des domaines divers et variés, surtout à l'heure actuelle, car toutes les démarches se font de façon dématérialisée et nombreuses sont les personnes qui ne maîtrisent pas l'informatique.

Ghislaine a suivi les nombreux travaux sur la commune, la salle polyvalente, l'école, la médiathèque, la lagune, l'aire multi-sports, l'aménagement du bourg et bien d'autres encore.

Ghislaine a connu la boulangerie et l'épicerie de Jean et Hélène BEHEREC et la boucherie de Jeannot LE DREFF, que de souvenirs ! Sans compter le renouvellement des artisans comme l'entreprise de travaux publics LE BIHAN, le garage automobile LE GOFF puis Damien CORVEST et Céline.

Elle a aussi connu le bar et la salle de danse de Mado, puis le bar de Didier et l'épicerie de Guylaine PRE et maintenant le bar El Dorado et l'épicerie Breizh Market. Elle ne pensait pas voir les ouvertures si proches, mais sa ténacité a permis d'accélérer les autorisations d'ouverture, et enfin le bar restaurant de La Pie qui est devenu La Pie'Zeria du Canal d'Anne Françoise et Emilie LE GUENNEC.

Ghislaine aurait de quoi rédiger ses mémoires afin de relater toutes les anecdotes de sa carrière de secrétaire.

Nous tenons à remercier vivement Ghislaine pour son dévouement, elle a été plus qu'une secrétaire, elle a été une conseillère et une amie pour beaucoup d'entre nous.

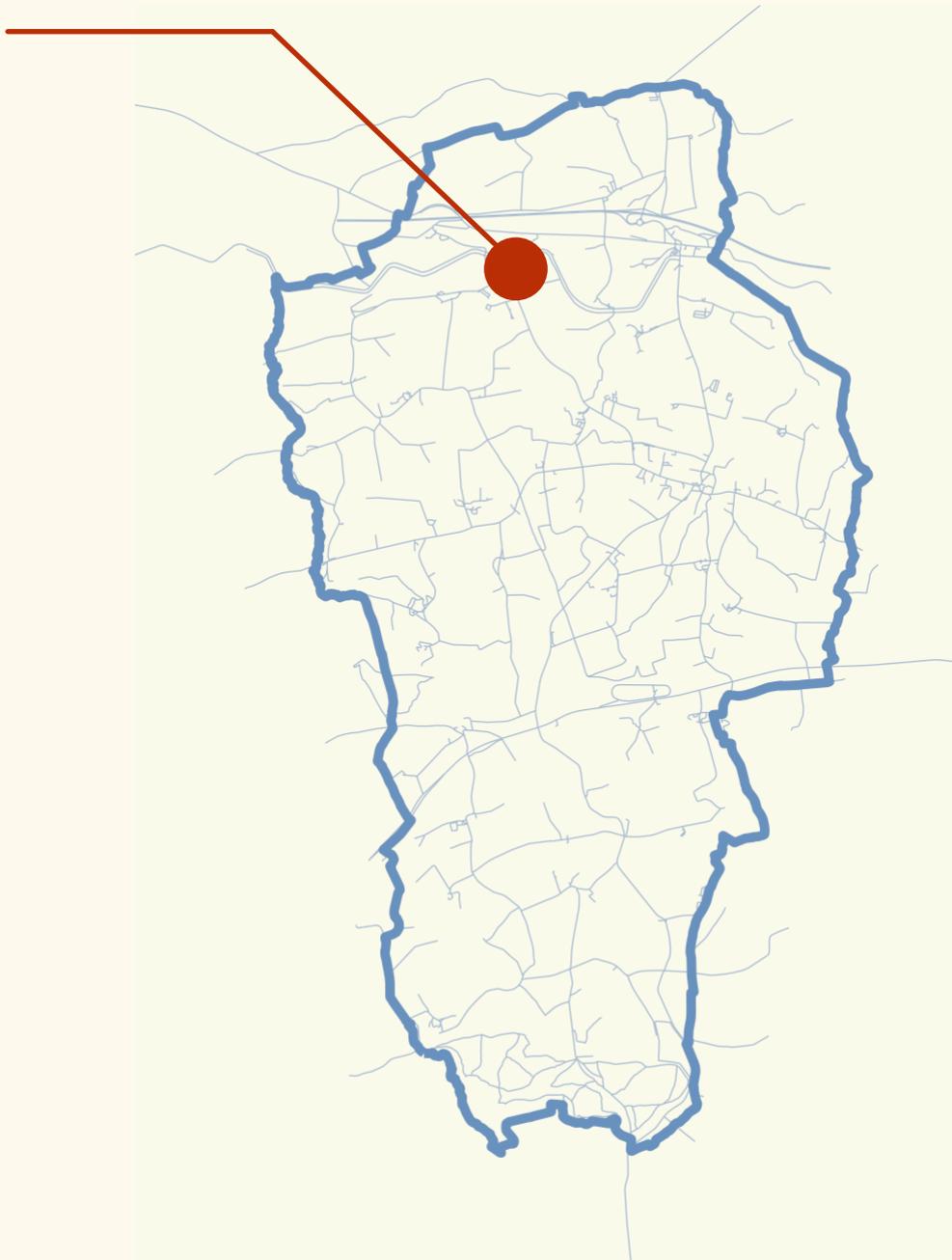
Merci Ghislaine pour tout ce que tu as fait pour la commune de Paule et nous te souhaitons une retraite bien méritée, pleine de joies et de détente.

Travaux & investissements

Chapelle de Lansalaün

Réparation de la toiture et
restauration de la Croix

€ Budget : 40 287.70 € TTC





© Le télégramme



Réparation de la Chapelle de Lansalaün

La tempête CIARAN de novembre 2023 avait balayé une partie de la Bretagne et la pierre sommitale de la chapelle de Lansalaun entraînant dans sa chute des dégradations sur la toiture.

L'extraction de la pierre et la mise en sécurité de la toiture avaient été réalisés dans l'urgence pour éviter une dégradation plus importante de l'édifice du 16^e siècle.

Après une recherche des entreprises pour la remise en état et une procédure d'expertise par l'assurance de la commune, la Chapelle de Notre-Dame de Folgoat de Lansalaün a retrouvé des couleurs à partir de juillet dernier avec la remise en place de la pierre et de la croix.

Le coût total des réparations s'élève à 40 287.70 € TTC avec un montant de prise en charge par l'assurance de 40 013.70 € TTC.

La commune remercie l'ensemble des entreprises pour les travaux effectués, notamment les entreprises locales : Paule Couverture pour la réparation de la toiture et Jérémie BRU (Greem Forge) pour la restauration de la croix.

Chantier Point à Temps Automatique (PATA)

Qu'est-ce que le PATA ?

Le véhicule est composé d'une cuve à émulsion et d'une benne liée avec un gravillonneur à l'arrière. Le système est simple : une rampe pour épandre l'émulsion, et le gravillonneur juste derrière afin de faire tomber les gravillons juste après l'émulsion. Un compacteur tasse ensuite la chaussée

Le PATA est utilisé pour la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface, telles que des nids de poules, des arrachements ou

des faiencages. Il est utilisé ponctuellement sur des courtes sections de la voirie communale qui ne nécessitent pas la réfection de la chaussée par l'épandage d'une nouvelle couche d'enrobé à chaud sur des sections de grande longueur (programmes de voirie annuels).

Chantier 2024

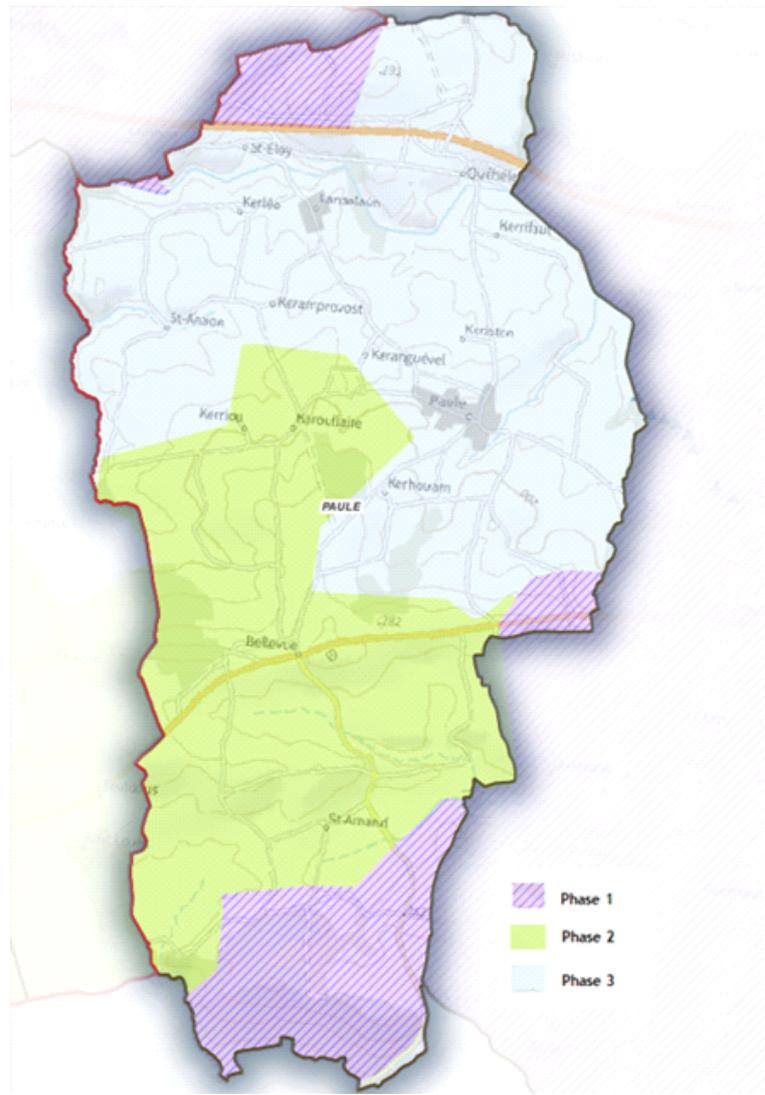
Les travaux, comprenant la mise en œuvre de 10 tonnes d'émulsion, ont été réalisés les 11 et 12 septembre par l'entreprise SPTP de Ploufragan pour un montant de 10 488 € TTC

Point sur le déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre sur la commune s'est poursuivi en 2024. Le nombre de foyers à raccorder sur la commune est de 578.

En 2025, 100% de la commune sera éligible à la fibre.

Pour rappel, la commune de Paule est desservie par la fibre optique en 3 phases :



1

Phase 1 — Terminée en 2022
28 foyers éligibles

2

Phase 2 — Terminée en 2024
70 foyers éligibles, réparations effectuées suite au passage de la tempête cianan.

3

Phase 3 — En cours
Au 2nd semestre, 376 foyers sont maintenant éligibles à un raccordement à la fibre.
Il restera 104 foyers à raccorder au 1^{er} semestre 2025.

Vous avez des questions ?

Contacts : CCKB au 02.96.29.18.18 ou Mairie au 02.96.29.64.09 ou sur le site www.thdbretagne.bzh

Vérifiez votre éligibilité

Le lien www.thdbretagne.bzh/11384-etes-vous-eligibile.htm vous permet d'accéder à une cartographie sur laquelle sont représentés tous les logements qui sont ou seront éligibles.

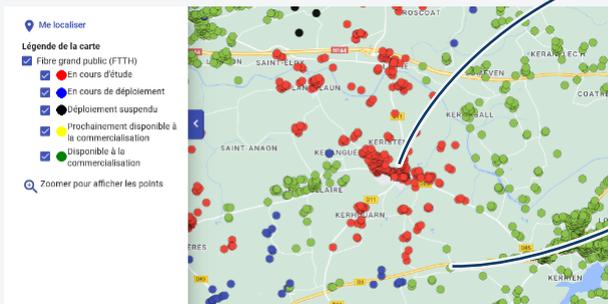
ATTENTION : tous les opérateurs fournisseurs d'accès internet ne sont pas toujours disponibles sur toutes les zones dès l'ouverture du réseau fibre.

● ● pastille rouge (en cours d'étude) ou bleue (en cours de déploiement)

Vous n'êtes pas encore éligible et devez patienter.

● ● pastille jaune (prochainement disponible) ou verte (disponible à la commercialisation)

Votre logement pourra bientôt (dans un délai d'un mois), ou peut déjà être desservi par la fibre. Dans les deux cas, vous pouvez contacter votre Fournisseur d'Accès Internet (FAI) pour réaliser le raccordement de votre logement depuis la voie publique et mettre en service votre abonnement.



www.thdbretagne.bzh/11384-etes-vous-eligibile.htm



L'indispensable élagage des arbres par les propriétaires

Le sujet est récurrent mais ô combien important pour tous.

En cette saison, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes et les rues peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces problèmes, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure du domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains :

- Les riverains doivent obligatoirement élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées.
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

La commune remercie les personnes qui ont répondu favorablement aux sollicitations pour permettre notamment le déploiement du réseau fibre.

Les incivilités sur l'année 2024...

Nous ne pouvons que regretter de tels agissements sur la commune.



La dégradation de la buvette du terrain de foot en novembre dernier



Le vol du bardage bois sur un abris à l'aire de la Pie en octobre



Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù

Lancement du PLUi-H du Kreiz Breizh : un projet d'aménagement et de développement à 15 ans

La communauté de Communes du Kreiz Breizh (C.C.K.B.) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal & habitat (PLUi-H), avec l'objectif de rendre ce document d'urbanisme exécutoire à l'horizon 2028.

Faire du Kreiz Breizh un territoire préservé, attractif, accessible et solidaire sont quelques-uns des objectifs assignés au PLUi-H en cours d'élaboration.

Le PLUi-H est un projet collectif construit avec les 23 communes. Il fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, d'équipements... et détermine les règles d'utilisation des sols.

Une fois approuvé, les maires des 23 communes s'appuieront sur le PLUi-H et ses règles graphiques et écrites pour délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...)

Ce document unique remplacera le règlement national d'urbanisme (R.N.U.) et les documents d'urbanisme des communes (PLU ou carte communale) pour une approche cohérente et intégrée à l'échelle intercommunale.

D'une durée prévisionnelle de 5 ans, l'élaboration du PLUi-H se déroulera en 6 phases :

- **2024-2025** : Diagnostic territorial et état initial de l'environnement
- **2025** : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)
- **2026 - 2027** : le règlement écrit, les orientations d'aménagements et de programmation (O.A.P.) et évaluation environnementale
- **2027** : Arrêt du projet du PLUi-H par le conseil communautaire et délibération des conseils municipaux
- **2027** : Consultation des personnes publiques associées et enquête publique
- **2028** : Approbation du PLUi-H par le conseil communautaire.

Une concertation avec le public est prévue tout au long de la démarche sous différentes formes.

Les informations relatives au PLUi-H sont accessibles via une page internet et une adresse mail dédiées :

www.kreiz-breizh.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-habitat-plui-h/

pluih@cckb.bzh



Le calendrier



Budget, subventions & tarifs

Les subventions versées en 2024

Organismes	Subvention attribuée
A.S. La Montagne Paule-Plévin	1000
Société de Chasse « La Pauloise »	500
Amicale Laïque Paule-Plévin	1200
Amicale Laïque Paule-Plévin : subv. exceptionnelle transport piscine	429
Association Festi'Paule	600
Association Paule et son Patrimoine	200
Dernières Cartouches de Carhaix	90
Rostrenen Football Club	30
Carhaix Poher Gymnastique	60
Poney Club de Glomel	15
Club de handball, Entente Monts d'Arrée Carhaix	30
Judo club du Poher	45
Association Carhaixment Danse	15
Football Club du Kreiz Breizh	15
Cercle celtique de Rostrenen	15
Bad Club de Rostrenen	15
Tennis Club de Carhaix	15
Chambre des métiers de Ploufragan	15
Restaurant du Cœur Rostrenen	250
Association Rêves de Clown	100
Centre Information Droits des Femmes	50
Solidarité Paysans de Bretagne	50
ADMR Corlay-Rostrenen	50
La Gourinoise contre le cancer	50
Ciné Breiz Rostrenen	100

Une participation de 10 € par nuitée est accordée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation de justificatifs délivrés par les établissements scolaires.

Une aide de 20 € est accordée pour les enfants de Paule de moins de 18 ans fréquentant l'École de Musique de Danse et de Théâtre de Rostrenen (EMDKB) ou ses antennes pendant une durée minimum de 2 trimestres.

Le budget primitif 2024

Le budget général et les budgets annexes (assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale) ont été votés le 8 avril 2024.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	195 690.00	Atténuations de charges	10 000.00
Charges du personnel	254 473.00	Produits des services	52 400.00
Atténuation de produits	4 000.00	Contributions directes et taxes	294 022.00
Autres charges gestion courante	42 155.00	Dotations et participations	207 906.00
Charges financières (intérêt de la dette)	7 450.00	Autres produits gestion courante	24 700.00
Amortissement	2 260.00		
Autofinancement	83 000.00		
TOTAL	589 028.00	TOTAL	598 028.00

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Travaux 2023	316 600.00	Autofinancement	83 000.00
Remboursement capital emprunts	48 000.00	FCTVA	14 483.83
Opérations financières	141 496.48	Amortissements	2 260.00
Opérations patrimoniales	58 895.00	Opérations financières	164 239.65
		Subventions travaux	20 113.00
		Opérations patrimoniales	58 895.00
		Emprunt	222 000.00
TOTAL	564 991.48	TOTAL	564 991.48

Contributions directes

Les taux du foncier bâti et non bâti ainsi que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires relèvent du vote des conseils municipaux.

Afin de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux appliqué par le département est ajouté à celui de la commune.

Les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

	Taux	Produit Année 2023
Foncier bâti	38.45 %	161 682 €
Foncier non bâti	54.15 %	85 503 €
Taxe habitation résidences secondaires	10.93 %	12 001 €
TOTAL		259 186 €

Tarifs de location de la salle polyvalente

	Associations	Paulois	Extérieurs
Réunion	Gratuit	Gratuit	50,00 €
Activités diverses	50 €/ trimestre (dans la limite de 12 utilisations par trimestre) 1er trimestre gratuit pour les associations pauloises	/	60 €/ trimestre
Vin d'honneur	55 € 1ère location gratuite pour les associations pauloises	65,00 €	75,00 €
Collation d'obsèques	/	65,00 €	75,00 €
Sans cuisine avec couverts	105 € 1ère location gratuite pour les associations pauloises	125,00 €	170,00 €
Avec cuisine et couverts	125 € 1ère location gratuite pour les associations pauloises	150,00 €	200,00 €
2 jours consécutifs	180 € 1ère location gratuite pour les associations pauloises	190,00 €	350,00 €
Location vidéo projecteur	30,00 €	30,00 €	55,00 €
Forfait chauffage			70,00 €
Caution			1 500,00 €

Tarifs des concessions au cimetière

Concession trentenaire

- 2 m² : 45 €
- 4 m² : 65 €

Concession cinquantenaire

- 2 m² : 65 €
- 4 m² : 115 €

Columbarium

- 15 ans : 285 €
- 30 ans : 565 €

Tarifs de la médiathèque

- Individuel : 5 €
- Famille : 10 €

ECONOMIE LOCALE

Optimisation du foncier agricole

L'agriculture doit faire face au défi du renouvellement des générations. Actuellement, pour 3 exploitants arrêtant leur activité, un seul s'installe. En même temps :

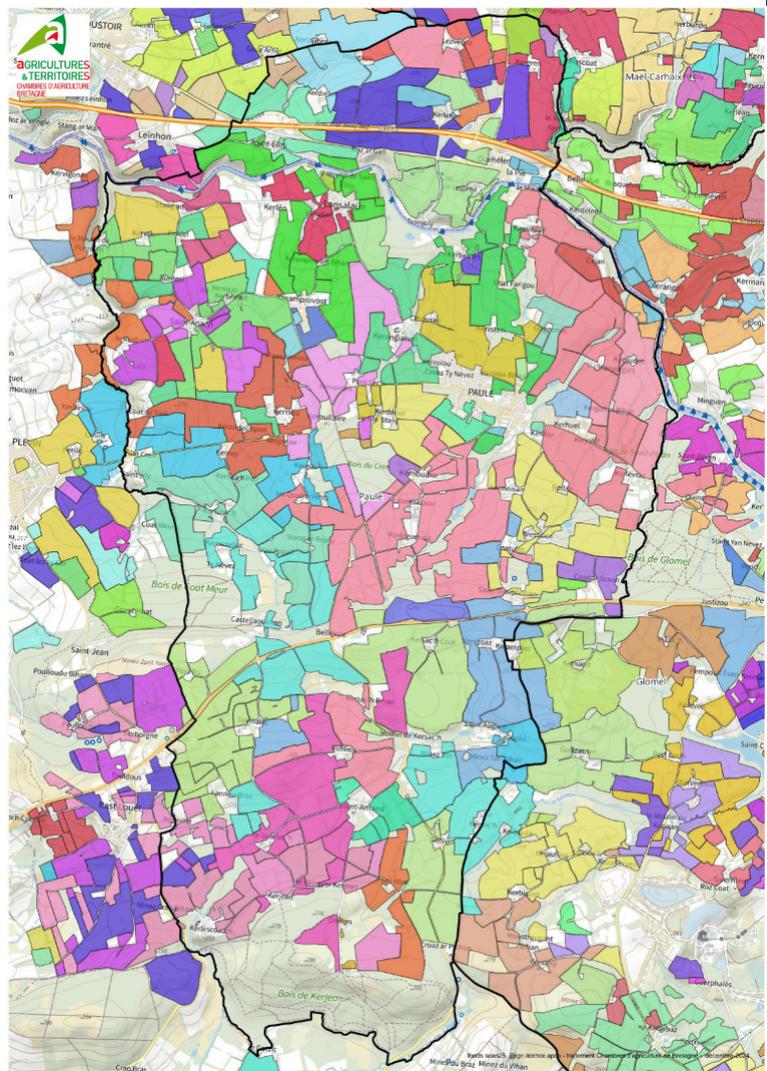
- Des cédants expriment le souhait d'installer un jeune mais n'y parviennent pas.
- Des candidats à l'installation expriment la difficulté à trouver une ferme ou du foncier pour s'installer

La CCKB et la Chambre d'agriculture se sont portées volontaires pour participer à l'expérimentation « foncier, Installation, transmission » initiée par le Conseil Régional de Bretagne sur 12 territoires en Bretagne. Elle vise notamment à :

- Favoriser la transmission des exploitations et l'installation de porteurs de projets.
- Réaménager le foncier pour pérenniser les exploitations.

Les actions suivantes seront conduites sur 13 communes du territoire dont Paule :

- Repérage et Accompagnement des cédants volontaires dans leur démarche de transmission
- Détection des futurs cédants ayant un parcellaire dispersé, pour les accompagner à la réalisation d'échanges parcellaires pour consolider leur ferme et la rendre plus attractive pour un nouvel installé. Un foncier groupé est un atout pour la transmission !
- Sensibilisation et accompagnement de tous les exploitants de la commune souhaitant réaliser des échanges parcellaires, dont les frais sont pris en grande partie en charge par le Conseil Départemental : aide de 80 % sur les émoluments du notaire et frais de publicité foncière.



Agriculteurs sur la commune ou exploitant du foncier sur Paule, vous souhaitez être accompagnés ou avoir des renseignements sur les échanges parcellaires ?

Une permanence est organisée en mairie le jeudi 23 janvier 2025 de 13h30 à 17h30.

Echange parcellaire : Valérie DANIELOU au 06 79 07 06 66

Accompagnement transmission : Karl PIERRET au 06 76 00 44 42

COMMERCES LOCAUX

La Pie'Zeria : une nouvelle pizzeria a ouvert à Paule



Une nouvelle pizzeria, La Pie'Zeria, a ouvert ses portes dans un bâtiment situé au lieu-dit La Pie, à proximité de l'étang et du canal. Ce projet, qui a nécessité un an et demi de travaux, a été porté par un duo familial de Paule, Emilie et Anne-Françoise Le Guennec (également élue municipale).

Elles ont choisi de s'installer sur la commune pour travailler plus près de chez elles et devenir propriétaires de leur local, après avoir tenu avec grand succès depuis 2018 la pizzeria Tan Dezhi à Glomel. « ce bâtiment nous a tapé dans l'œil et on s'est dit pourquoi pas. On s'est lancé dans la recherche de la propriétaire, puis l'achat, puis les travaux. » raconte Anne-Françoise.

Le nom de La Pie'Zeria était pour elles une évidence, un jeu de mots combinant le lieu-dit "La Pie" et leur activité de pizzeria. L'objectif est de **proposer un lieu où les clients peuvent passer un moment agréable autour d'un repas, que ce soit en famille ou entre amis**. Des cafés d'enterrement sont également proposés. Depuis son ouverture, Le lieu séduit par son ambiance chaleureuse et son emplacement privilégié, apprécié des visiteurs et des habitants.

La soirée d'inauguration a été un **véritable succès, rassemblant environ 400 personnes**.

Pour l'occasion, une organisation spéciale avait été mise en place, avec musique bretonne, barbecue, buvette, chapiteaux et des jeux pour enfants.

Le projet a toutefois rencontré des difficultés. Le bâtiment, qui avait déjà abrité divers bars et restaurants emblématiques était à l'abandon depuis un an et demi. Les travaux, tout aussi longs, ont été compliqués, notamment à cause des réglementations liées à la sécurité incendie et aux normes d'accessibilité. Le duo a également dû réhabiliter le bâtiment suite à son abandon, ce qui a nécessité de nombreuses démarches.

À terme, La Pie'Zeria prévoit d'ajouter une activité d'hébergement, avec trois appartements aménagés sur les deux étages du bâtiment, qui seront proposés à la location à la nuitée. Pour l'instant, les gérantes se concentrent sur leur nouvelle activité de restauration et sur l'accueil des premiers clients.

Pour toute information ou commande, vous pouvez contacter la Pie'Zeria au 09 82 20 69 09

Vie associative & culturelle

Association	Contact
Amicale Laïque Paule-Plévin	Présidente : Élodie GUÉGEN Tel : 06 31 95 26 31
Club du 3ème Age	Présidente : Joëlle BOURDONNAY Tel : 02.96.29.83.75
Association Sportive La Montagne	Co-Présidents : Gilles ROLAND Tel : 06.10.28.15.83 Patrice DANIEL Damien LE GOFF Tel : 06.72.24.37.56
A.F.N.	Président : Yves LE DREN Tel : 06.79.49.12.10
Société de Chasse	Président : Loïc TREUSSARD Tel : 06.74.70.97.60
Association Paule et son Patrimoine	Présidente : Laurence LIVET Tel : 02.96.29.60.68
Association Festi'Paule	Président : Sébastien JAOUEN
Association Lum&Style	Présidente : Jérémy BERJIA Tel : 06.85.98.22.15
Association Hakuna Mam'Tatas	Présidente : Margaux QUÉMÉNER Tel : 06.72.45.20.54
Association l'Indomptable Cabaret	Président : Bruce PINSON tel : 06 35 35 16 60 Directrice et organisatrice : LACOMA Charlotte tel : 06 52 49 14 87
Association Men's Shed	Président : Michael SHEEHAN Trésorier et secrétaire : Harry WOLST tel : 06 51 89 07 65
Association Coup de patte du Kreiz Breizh	Présidente : Coralie GAILLARD tel : 06 21 74 12 98

Les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, à déposer en mairie avant le **31 janvier** (délai de rigueur) : **le bilan financier de l'année écoulée, l'ensemble des avoirs financiers, un RIB.**

Tout demande incomplète ne sera pas prise en compte en 2025.



NOUVELLE ASSOCIATION Coup de Patte du Kreiz Breizh

Notre association de protection animale a été créée le 1er juillet 2024.

Elle a pour but de venir en aide aux animaux maltraités, abandonnés ou trouvés errants, principalement en Centre Bretagne. En cas d'extrême urgence et de place nous pouvons également intervenir ailleurs en France. Nous pouvons accueillir chiens, chats et NACs (lapins, hamsters, gerbilles, oiseaux ...)

Nous accueillons nos protégés par le biais de familles d'accueil. Nous leur prodiguons les soins nécessaires et recherchons une famille adoptive adaptée à leur profil, avec un engagement à la stérilisation de l'animal si celui-ci était trop jeune lors de son adoption.

Nous sommes également engagés dans la stérilisation des chats errants afin de réduire au maximum la prolifération de ces derniers.

Nous sommes tous bénévoles au sein de l'association, actuellement nos seules sources de financement sont les dons de particuliers et l'argent récolté lors de nos événements, tels que la

tombola de Noël, l'après-midi photos. Un repas à emporter aura lieu en mars et une randonnée en octobre.

Nous sommes continuellement à la recherche de bénévoles et faisons également appel aux entreprises et artisans prêts à offrir du matériel ou de leur temps. Nous souhaitons réaliser 3 boxes d'accueil pour les chiens, l'isolation de notre chatterie, mais également la construction d'une seconde chatterie pour les chats non adoptables, ce qui pourrait leur permettre de vivre des jours heureux tout en étant protégés et soignés. Nous comptons également sur l'engagement des collectivités pour nous aider à avancer.

Au 22 novembre 2024, nous avons accueilli 4 poules, 50 chats âgés de 2 jours à 15 ans, réalisé 27 adoptions, subi 4 décès. Nous avons encore 19 chats en attente de famille, stérilisé 9 chats errants et 6 autres déjà prévus.

Pour nous contacter :

coupdepattedukreizbreizh@gmail.com

Association Coup de Patte du Kreiz Breizh



Défilé des terreurs à Paule

Le 27 octobre dernier, l'amicale laïque de PAULE-PLEVIN organisait un défilé pour petits et grands à l'occasion d'halloween.

Une cinquantaine de personnes y ont participé dans une ambiance festive, dont plusieurs enfants venus d'autres communes.

Divisés en deux groupes, ils ont déambulé dans le bourg et ont pu déguster gâteaux, crêpes et bonbons autour d'une buvette suite à cette promenade diabolique.

Le concours des meilleurs déguisements a permis à 4 enfants de remporter un lot.



Commémoration de la Pie

La commémoration du 28 juillet 2024 au Mémorial de La Pie, érigé pour rendre hommage aux 146 victimes recensées sur les cantons de Maël Carhaix et Callac a été un moment fort de la vie de la commune de Paule.

Nous avons commémoré le 80^{ème} anniversaire de la bataille du 29 juillet 1944 et les 40 ans de l'inauguration du Mémorial en présence de nombreuses personnalités : le sous préfet, le président du comité national de l'ANACR, le président de l'ANACR du secteur Maël Carhaix-Callac-Rostrenen-Gouarec-Corlay, la députée, la sénatrice et le sénateur, les conseillers départementaux, le conseiller régional de Bretagne, la présidente de la CCKB, les maires et élus.

Étaient également présents les responsables des associations patriotiques et des anciens combattants, les responsables des instances militaires, de la gendarmerie, des services de secours, les porte drapeaux ainsi que de nombreux habitants de la commune et des environs.

Les événements qui se sont déroulés dans le secteur il y a 80 ans sont entrés dans l'histoire car ils représentent l'illustration parfaite du rôle qu'a rempli la RESISTANCE INTERIEURE dans les combats de la libération de notre pays occupé depuis 4 ans par une armée étrangère brandissant l'emblème nazie.

Le déroulement de ces événements est rappelé chaque année devant cette stèle du souvenir érigée par les responsables de l'association organisatrice et je tiens à remercier sincèrement le Président Alain SIBIRIL et la secrétaire Michèle JOUAN qui effectuent un énorme travail et perpétuent le devoir de mémoire.

Fort de ses recherches, des témoignages rassemblés au cours des décennies écoulées, l'ANACR est en effet la plus habilitée pour rendre compte de l'organisation, des missions et des actions de cette résistance intérieure qui s'appuyait sur une population locale acquise très majoritairement à sa cause.

Au cours de cette cérémonie, j'ai seulement voulu rendre un hommage solennel et respectueux à ces patriotes qui, quelles que furent leurs origines (souvent modestes), leurs convictions, leur âge (souvent très jeunes), leur profession, décidèrent de s'engager au mépris du danger, au péril de leur

vie et de celle de leurs proches, pour libérer leur pays de l'oppression et recouvrer la liberté et la démocratie.

Ce sont les mots d'ordre et d'appels à la résistance de plusieurs organisations politiques, d'associations, de syndicats qui vont initier les premiers groupes d'opposition et de lutte sur le territoire national.

Des réseaux d'évasion, de renseignements, des publications de tracts et de journaux clandestins vont apparaître et interpeller la population sur les réalités de cette occupation étrangère et de la collaboration.

Pour les besoins de son économie, l'Allemagne impose dans les pays qu'elle occupe, le service du travail obligatoire et les nombreux réfractaires à ce STO rejoignent la Résistance et les maquis qui se constituent à partir de la fin de l'année 1943.

Constatant la force de cette armée de l'ombre, les dirigeants nazis vont mettre en œuvre des unités de répressions dédiées à éliminer la Résistance et vont apparaître les drames des arrestations, des rafles, des tortures, des condamnations à mort, des déportations Nuit et Brouillard non seulement des résistants mais aussi des populations civiles.

Le prix à payer fut très lourd dans notre région et les 146 noms inscrits sur ce monument en témoignent tout comme ceux que l'on retrouve à Trébrivan, Maël Pestivien, Callac, St Nicolas du Pélem, Duault, Coat Malouen, La Butte Rouge et tant d'autres lieux qui ont marqué du sang de nos martyrs les événements de la libération de notre pays.

La présence nombreuse en ce jour anniversaire démontre que l'écho de leur voix souffle toujours, porté par les vents d'Argoat et nous disent à l'instar de BRECHT, écrivain et poète allemand opposant aux nazis :

« Le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde » .

En ces temps incertains où s'accumulent de lourds nuages noirs, une vigilance extrême s'impose afin de préserver les idéaux de justice, de liberté, de démocratie que nous ont légués celles et ceux à qui nous avons rendu hommage.



Activités et ateliers sur la commune

- **Cours de calligraphie**
Activité bi-mensuelle le mardi de 15h30 à 17h30.
Inscriptions au 06 43 71 20 83
- **Cours de dessin**
Activité bi-mensuelle le mardi à partir de 17h30.
- **Gym énergétique**
Les premiers lundis de chaque mois à la Salle Polyvalente de 18h à 19h15
Inscriptions : Mélanie Arnaud, 06 65 49 36 23
- **Club photos paulois**
Les premiers mardis de chaque mois à 17h.
Contacts :
Gilbert ROSLAGADEC au 06 32 96 00 87
Pascal DELANGUE au 06 33 13 11 28
- **Atelier danse Country**
Le lundi de 14h00 à 17h00 à la salle polyvalente
Contact et inscription auprès de Mme CHAGNEAU Jacqueline : 07 86 83 07 15

La municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles qui assurent chaque semaine des permanences ainsi que les animateurs des différents ateliers.

ASTUCE POTAGER

Recette d’Insecticide/ Fongicide

- Hacher grossièrement 2 gousses d’ail
- Laisser tremper 10 à 12h dans 1 litre d’eau
- Porter cette préparation à ébullition pendant 15 minutes environ avec un couvercle sur la marmite
- Laisser refroidir 1 heure couvercle fermé
- Filtrer la préparation et y ajouter 1 filet d’huile et 1 filet de liquide vaisselle



Paule en images

Amis Paulois et Pauloises

99 ans nous séparent de cette photo de la place centrale de Paule de 1925.

Si vous souhaitez laisser vous aussi une trace du passé par vos clichés ou cartes postales de Paule, nous les publierons dans ce bulletin au fil du temps qui passe. Merci

Contact :

Pascal Delangue, 06.33.13.11.28 (Conseil municipal)

Vie locale

Nouveaux arrivants : bienvenue à Paule !

Présentation d'une famille arrivée en décembre 2023 à Kerrifaut

Sabine et Jean-Pierre arrivent de Ménil-la-Horgne (Grand Est), où ils tenaient une auberge depuis leurs retraites en 2014. Auparavant, Jean-pierre était artisan coiffeur, Sabine, professeure de musique au conservatoire de Perpignan.

Pourquoi la commune de Paule ?

Au départ du projet, c'est une opportunité de revenir sur la terre de nos ancêtres, le « camp de base » se situant au centre de la Bretagne, pour pouvoir découvrir l'ensemble de la région à moins d'une heure de route. Notre envie était aussi de se rapprocher de nos enfants installés en Bretagne sud.

Vous êtes-vous bien intégrés sur la commune ?

Par manque de contacts et d'informations nous n'avons pas été directement intégrés à la commune. Par contre, l'ensemble des habitants du hameau de Kerrifaut nous a reçu comme membres à part entière de leur famille, proposant sans retour coups de mains, apéros et accueils divers. De belles amitiés sont nées grâce à tout cela.

Selon vous, quelles améliorations pourraient être apportées ?

Une mise à jour régulière du site web et du réseau social informant des différentes manifestations, activités associatives ou autres.

Pour conclure...

Comme Jean-Claude Dusse, on pense qu'on va conclure en restant encore quelques années à Paule.

Assistants maternelles à Paule

Depuis 2023, la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) dénommée « Hakuna Mam'Tatas » accueille les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans au 1, Kerifaut. Margaux Quéméner, Romane Isaac et Laëtitia Quilliou sont des professionnelles agréées.

Horaires : 7h30 à 19h

Tel : 07 57 50 67 84

Des assistantes maternelles agréées exercent également indépendamment à Paule :

- Céline BOUDOUIN, 5 Cloconan
Tel : 06.50.25.36.45
- Carole DELCOLLE, 14 rue de l'École
Tel : 06.08.76.73.84
- Myriam RUEL, 4 Kermoisan



Accès aux comptes-rendus des conseils municipaux

Pour garantir la transparence, et en conformité avec la législation, les comptes-rendus des conseils municipaux sont mis à disposition de tous sur le site de la commune.

Ces documents permettent aux citoyens de suivre les décisions prises et les projets en cours. Ils sont consultables en ligne directement ou téléchargeables.

Retrouvez-les facilement sur paule.bzh/comptes-rendus-de-conseil et restez informés sur la vie de votre commune !



Repas des anciens

Ils étaient 55 convives réunis lundi 11 novembre pour participer au repas organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Après la cérémonie au monument aux morts, le déjeuner a été servi dans la salle des fêtes par le restaurant de Maël-Carhaix, le Relais des Sources. Les doyens de l'assemblée étaient, Germain Morvan, âgé de 91 ans, et Elisa Le Goff, âgée de 90 ans.

État civil 2024

Naissances

- Diariata, Ramata SY, née le 16 février
- Arya, Suzanne POUILLY, née le 19 février
- Lucie COJEAN, née le 25 février
- Naomi, Claude, Fabienne BOURVEN-LUZU, née le 28 février
- Nathan, Brendan, Olivier BOURVEN-LUZU, né le 28 février
- Elyo, Loïc, Marc POTIER, né le 6 septembre
- Nathan CHAPELLE, né le 6 octobre
- Lya, Anne, Jeannine GUILMOTO, née le 24 octobre
- Elio, Gilles PAJOT, né le 28 octobre
- Avril, Marie, Dominique GAND née le 16 décembre 2024

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents

Mariages

- Bruce, Bernard PINSON et Charlotte LACOMA, mariés le 1er juin
- Evann, Dominique, Laurent SALIOU et Sandrine LE BORGNE, mariés le 6 juillet

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année

Décès

- Marie-Eugène, Suzanne FEILLET épouse VANDAMME, 89 ans, décédée le 2 janvier
- Didier, Urbain OLLIVRAIN, 91 ans, décédé le 6 février
- Rose, Marie, Anne QUÉMÉNER veuve TAFFIN, 92 ans, décédée le 12 février
- Marie, Thérèse Josephe LE BIHAN, 72 ans, décédée le 19 février
- Philippe, Henri SAYAG, 56 ans, décédé le 18 mars
- Anne, Marie, Louise LE GOFF veuve CORVEST, 92 ans, décédée le 24 avril
- Guillemette, Raymonde, Marie, Thérèse LE CROISIER veuve GOUBIL, 92 ans, décédée le 1er mai
- Bernard, Joseph, Maurice, Albert GARNIER, 79 ans, décédé le 14 mai
- Patrick, Denis, Claude, Charles HÉRAULT, 62 ans, décédé le 19 mai
- Marie LE BRIS, 90 ans, décédée le 28 août
- Jean, Joseph, Marie GUILMOTO, 87 ans, décédé le 19 septembre
- Louise, Hélène GUERNEVEL veuve LIVET, 90 ans, décédée le 16 octobre
- Jacques, Michel BRIAND, 88 ans, décédé le 9 novembre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher



Livre

S'il est encore en bon état, remettez-le à une structure de réemploi (association, recyclerie...), dans une boîte à livres, ou revendez-le.

Sinon, déposez-le dans le bac, le sac ou le conteneur de collecte séparée, conformément aux consignes de tri de votre commune.

Où l'apporter ?

Rechercher autour d'une adresse

Le géolocalisation est inaccordable sur votre appareil

Actions possibles

- Je répare
- Je donne, j'échange
- Je prête, je loue
- Je vends
- Je dépose en point de collecte

Filters avancés

Proposer une adresse

Infos

Je va-t-il devenir ?

Mis à une structure de réemploi ou revendu, votre livre poursuit une seconde vie. Le recyclage du papier se fait en 3 étapes : le pulpage et le défilage, l'épuration et un éventuel désencrage (pour la fabrication de la pâte blanche). Après toutes ces étapes, les fibres peuvent rejoindre le procédé habituel de fabrication du papier. Elles sont déposées sur une toile en mouvement où elles s'égouttent pour former une feuille qui sera pressée et séchée sur des cylindres chauffés à la vapeur, pour ainsi fabriquer une nouvelle feuille de papier ou de carton.

En Savoir Plus

- ↳ [Léko, éco-organisme chargé de la gestion des emballages ménagers](#)
- ↳ [On ne lâche rien - Citeo](#)
- ↳ [Le site de CITEO pour en savoir plus sur le recyclage des assiettes](#)
- ↳ [Rubrique "Prêts pour l'école" du site de l'ADEME](#)

Comment réduire ses déchets ?

Retrouvez tous les conseils de l'ADEME sur le site [Agir pour la transition](#)



D'où viennent ces données ?

Ce simulateur utilise les données de l'ADEME. Il s'agit de données à l'échelle nationale.

QueFaireDeMesObjets.fr : un outil pour donner une seconde vie à vos objets !

La plateforme QueFaireDeMesObjets.fr, mise en place par l'ADEME, est un service innovant et pratique pour tous. Elle vous aide à trouver des solutions locales pour réemployer, donner, réparer ou recycler vos objets. En quelques clics, découvrez des associations, recycleries ou professionnels près de chez vous pour prolonger la vie de vos biens.

Que ce soit pour un vélo, un meuble ou un appareil électrique, adoptez un geste écoresponsable et contribuez à l'économie circulaire. Essayez le dès maintenant et participez activement à notre transition écologique !



Prochaines dates de présence à Paule

En 2025, de 9h30 à 12h les :

- mardi 7 janvier
- mardi 4 février
- mardi 4 mars
- mardi 1^{er} avril

Camping-car France services

Depuis février 2021, 2 agents accueillent, sans rendez-vous tous les habitants dans un camping-car aménagé et connecté. Ils apportent des renseignements et un accompagnement au nom des partenaires :

- l'Assurance Maladie (CPAM),
- les Allocations Familiales (CAF),
- l'Assurance Retraite (CARSAT),
- France Travail (Pôle emploi),
- les Ministères de l'Intérieur (Préfecture) et de la Justice (accès aux droits),
- la DGFIP (Finances publiques),
- la MSA.

L'accueil itinérant se déplace de commune en commune, selon un calendrier trimestriel défini.

Collecter en vrac : mieux & moins cher pour réduire nos déchets

En 2023, 628 tonnes d'emballages et de papier ont été collectées par la Communauté de communes du Kreiz Breizh, ce qui représente près de 35 kilogrammes par an et par personne.

Depuis, la collecte en vrac a été généralisée pour améliorer son efficacité et la qualité du recyclage, notamment en mettant fin à l'usage de 500 000 « sacs jaunes » par an.

Désormais, des sacs cabas lavables et réutilisables sont mis à disposition dans les mairies et la consigne reste la même : « Tous les emballages et les papiers se trient et se recyclent ». Ceux-ci sont à déposer, en vrac, vides et séparés, dans les bacs à couvercle jaune sur les points d'apport volontaire.

Pourquoi le vrac est plus efficace ?

Une fois déposés dans les bacs, les emballages en vrac sont acheminés au centre Ecotri à Glomel, où un tri manuel est effectué par les salarié.es afin de séparer les matières qui sont ensuite compactées et envoyées au recyclage.

Au contraire, pour des raisons techniques, les sacs déposés fermés ne peuvent être ainsi traités et les matières qu'ils contiennent ne peuvent donc pas être revalorisées efficacement.

Le sac jaune, c'est fini !

C'est pourquoi l'usage des sacs jaunes est à abandonner totalement, car seul le dépôt en vrac dans les bacs de collecte permet de réduire nos déchets et de les traiter efficacement.

Pour vous aider à mieux trier, le Guide du tri est disponible dans votre mairie et sur notre site Internet : www.kreiz-breizh.fr. Une question ? 02 96 29 18 18 - dechets@cckb.bzh

Pour rappel, les habitant-es de Maël-Carhaix, Paule, Locarn et Trébrivan, peuvent aussi se rendre à la déchetterie de Carhaix, gérée par le Sircob.



Déchetteries

Rostrenen

PA de la Garenne | 02 96 29 24 96
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Saint-Nicolas-du-Pélem

PA du Ruellou | 02 96 29 76 57
Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
(18h, d'avril à septembre)

Nuisances sonores

Horaires de travaux de particuliers

- De 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h00 ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Horaires de travaux publics et privés

- Du lundi au vendredi de 7h à 20h ;
- Le samedi de 8h à 19h.





Événements de l'association Festi'paule



RÉTROSPECTIVE 2024



Marché de Noël



Journée citoyenne



Pardon de Lansalün

